



**E1 - 2023-2028**

Entente intervenue

**ENTRE D'UNE PART,**

Le Comité patronal de négociation  
pour les centres de services  
scolaires francophones (CPNCF)

**ET D'AUTRE PART,**

La Centrale des syndicats  
du Québec (CSQ) pour le compte  
des syndicats d'enseignantes  
et d'enseignants qu'elle représente

Dans le cadre de la loi  
sur le régime de négociation  
des conventions collectives dans  
les secteurs public et parapublic

(RLRQ, CHAPITRE R-8.2)

Capsule d'infos sur la  
nouvelle convention  
2023-2028

[www.sern.qc.ca](http://www.sern.qc.ca)

# EN PRÉSENTATION CE SOIR

**1/5**

FSE FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ Centrale des syndicats du Québec APEQ

**2023-2028**

La nouvelle entente négociée par la **FSE-CSQ** et **l'APEQ**, que change-t-elle?

**Nos profs, NOTRE DEVOIR.**

**E1 - 2023-2028**

Entente intervenue **ENTRE D'UNE PART,** Le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) **ET D'AUTRE PART,** La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente

Dans le cadre de la... sur le régime... des conve...

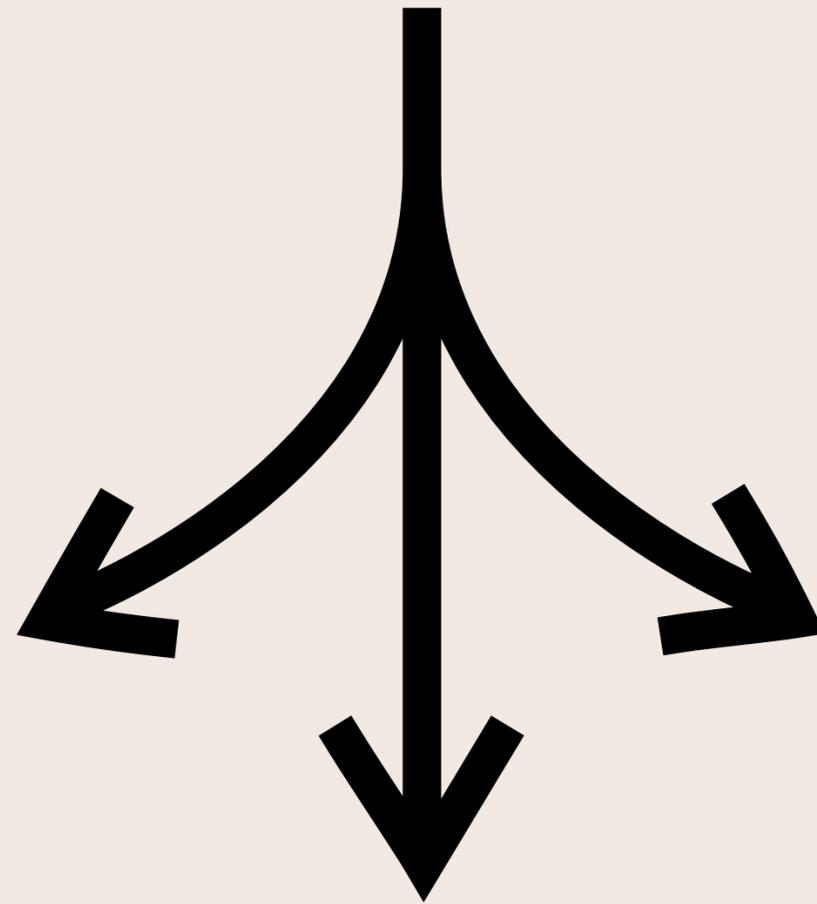
Les enseignants réguliers à statut particulier au secteur des jeunes.

Mieux connus comme étant les

**E2**

01

E1-E2-E3? Mais qu'est-ce que ça veut dire?



E1

Enseignant régulier temps plein

E2

Enseignant régulier à statut particulier au secteur des jeunes

E3

Enseignant précaire à contrat à temps partiel

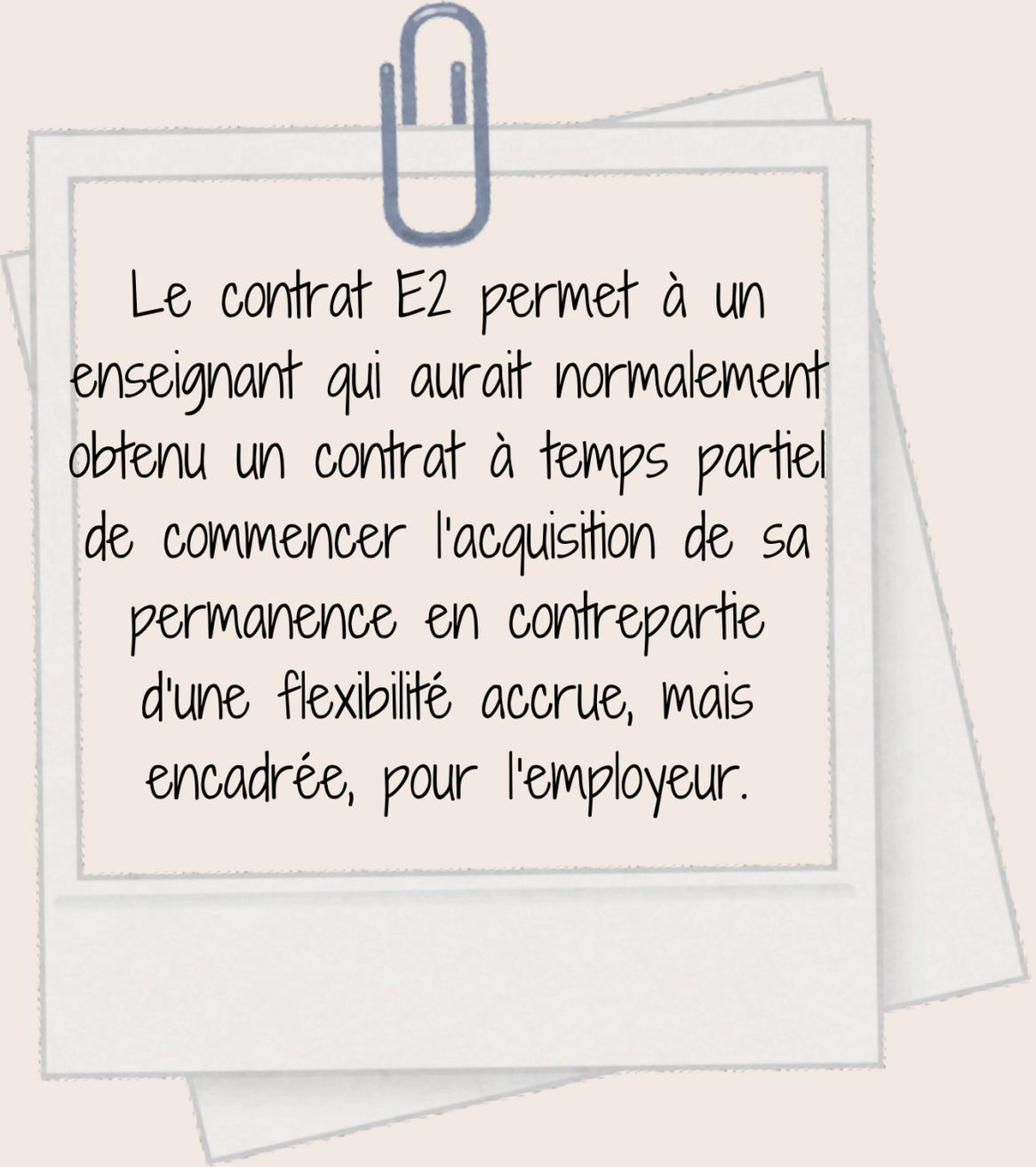


02

# Objectifs des E2

Annexe 10

## Demande patronale



Le contrat E2 permet à un enseignant qui aurait normalement obtenu un contrat à temps partiel de commencer l'acquisition de sa permanence en contrepartie d'une flexibilité accrue, mais encadrée, pour l'employeur.



Contribuer à la stabilité des équipes-écoles;



Faciliter l'intégration des enseignants en début de carrière;



Favoriser l'accès à la permanence à des enseignants LQ qui ne disposeraient pas d'un contrat y donnant accès.

# 03 Répartition des 154 contrats E2 au CSSRDN

juin 2024

154 contrats E2 sont donnés au CSSRDN par le MEQ.

2024-2025

Le CSS répartit les contrats E2 entre les écoles en fonction de ses besoins.

Et la suite...

Le CSS tend à maintenir la répartition, mais peut la réviser si les besoins le justifient et ce, après consultation du syndicat.

04

# Droits et obligations du E2

Les clauses 5-3.14 à 5-3.19 ne s'appliquent pas

La clause 5-15.00 ne s'applique pas

8-4.01

8-5.02 B)

Le E2 ne peut pas être en excédent ou mis en dispo.

Le E2 ne peut obtenir un CST.

Après consultation de l'enseignant, le CSS peut modifier la tâche annuelle du E2.

Si la tâche comporte un % attitré à de la suppléance, il peut y avoir variation des heures consacrées aux cours et leçons

05

# Droits et obligations du E2

Modification de 5-3.20

6-8.02 s'applique

8-4.01

Le E2 passe avant les 400 jours pour obtenir un E1.

Le E2 peut être rémunéré à 1/1000 + 33% s'il fait de la suppléance.\*

Si modification = changement de champ, entente entre direction et enseignant est requise.

\*Si dans sa tâche annuelle le E2 a du temps reconnu pour de la suppléance, c'est seulement le dépassement de ces heures qui seront à ce taux.

06

# L'engagement de l'enseignant régulier à statut particulier

1

Les contrats E2 sont offerts aux enseignants LQ en respectant la clause 5-1.14 c'est-à-dire la liste-école.

2024-2025

2

Lorsque les contrats E2 ont été offerts sur la liste-école, la direction PEUT l'offrir à des enseignants LQ qui détiennent un contrat dans l'école, mais qui ne sont pas encore sur la liste-école.

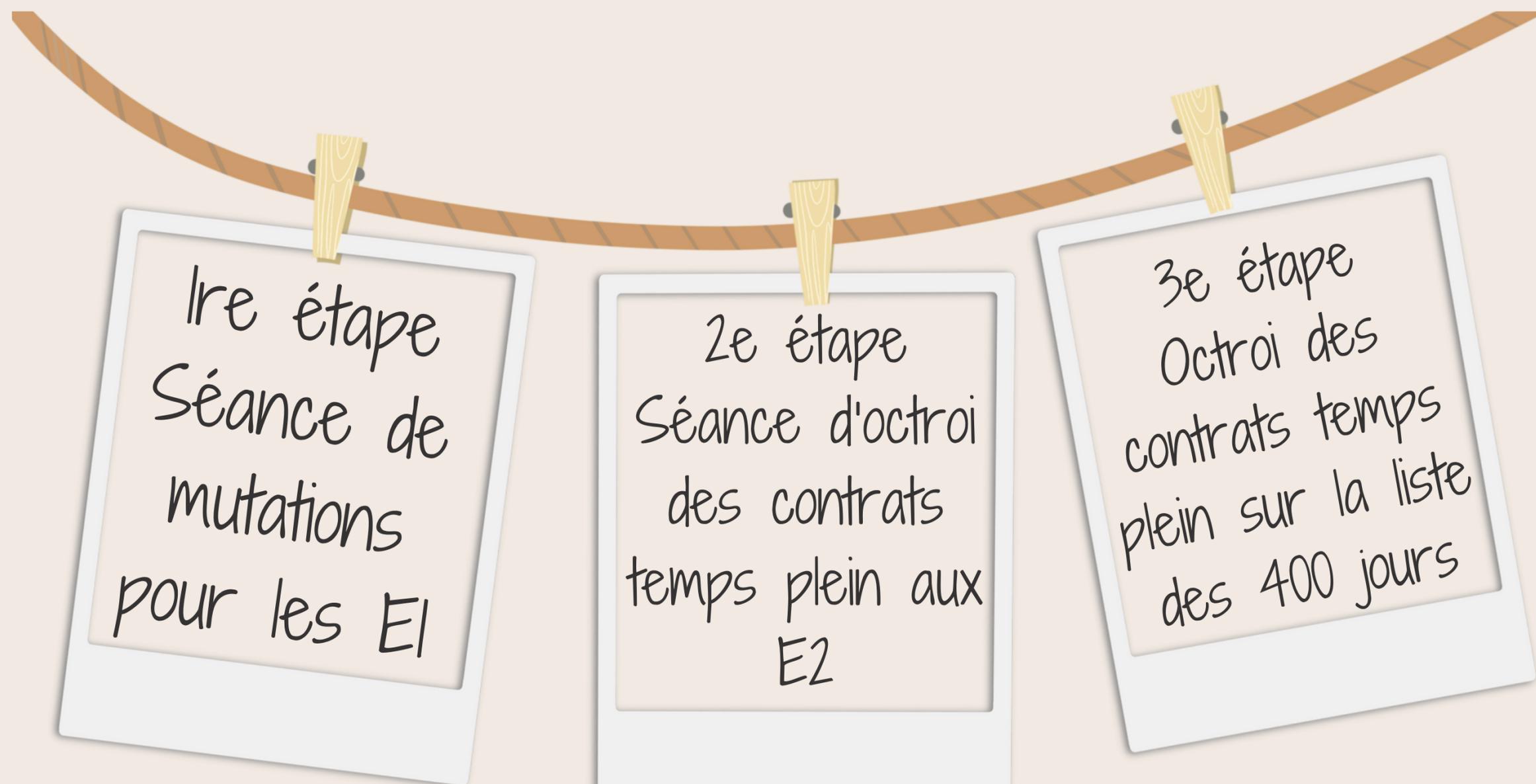
3

Les contrats E2 sont offerts selon les modalités de la nouvelle séance d'affectation.

À partir de  
2025-2026

07

# L'engagement de l'enseignant régulier à statut particulier



## 08 Affectation et mutation des E2

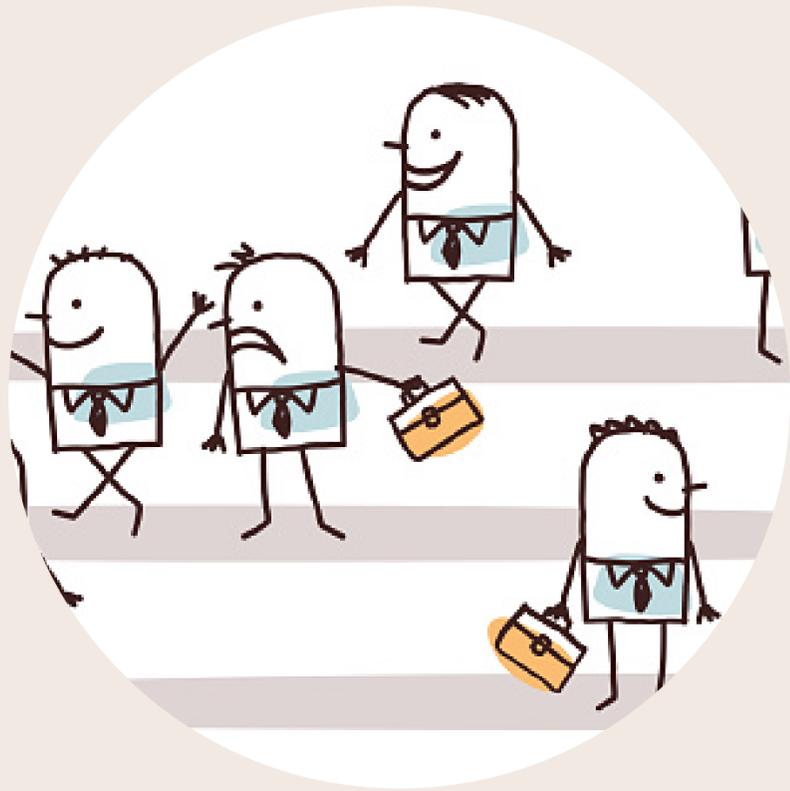


L'affectation d'un E2 se fait prioritairement dans une seule école. À défaut, les écoles doivent être à une distance raisonnable.

Aucun changement d'école ne peut survenir en cours d'année scolaire



## 09 Affectation et mutation des E2



La mutation volontaire des E2 sera possible seulement pour accéder à des contrats E2 disponibles

Un enseignant E1 (régulier), ne peut être affecté à un contrat d'enseignant à statut particulier

Après le 8 août, aucun mouvement de personnel n'est permis.

# 10 Comment peut être confectionné un contrat E2?

1

Un remplacement à 100% d'enseignants absents pour toute l'année scolaire.

2

Combinaison de remplacement de moins de 100%.

3

Tâche éducative résiduelle + combinaison de remplacement de moins de 100% ou d'autres tâches éducatives.

4

Si la direction est dans l'incapacité de confier une pleine tâche éducative, elle peut combler avec de la suppléance à la tâche.\*

\*Dans ce cas, le E2 sera prioritaire pour la suppléance en vertu de 8-7.11